

Le Foron de Fillinges

La Menoge

Le Risse

Le Thy

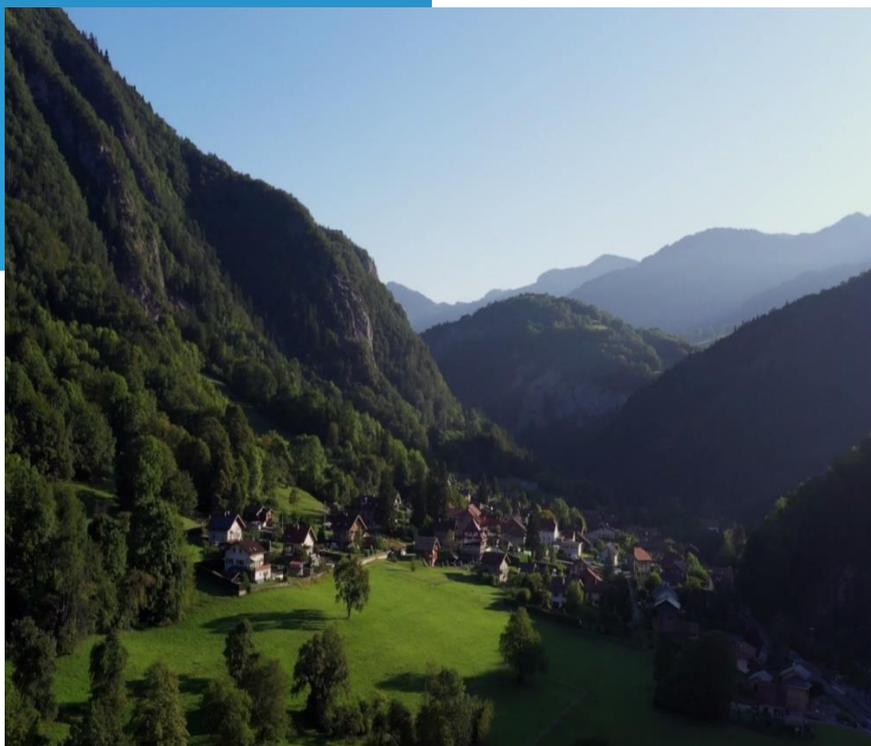
Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-247400666-20201019-20201019_03_DEL-DE



Rapport

D'activité 2019

**Communauté de
Communes
Des Quatre Rivières**



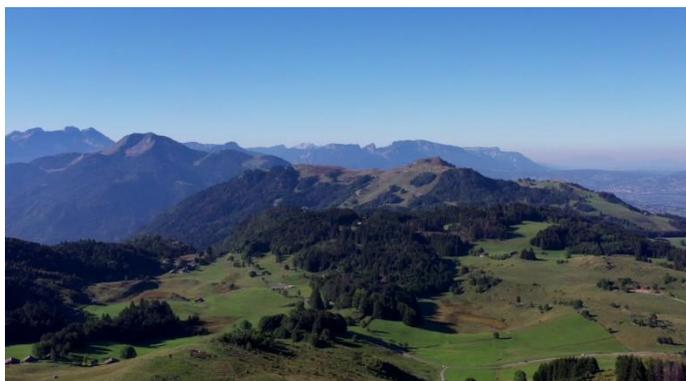
Introduction	3
Partie I Présentation.....	4
Son territoire	4
Ses compétences.....	6
Son projet de territoire	9
Son fonctionnement	10
Ses moyens humains	13
Ses locaux	14
Partie II Ses moyens financiers	17
Partie III Les délibérations 2019	19
Partie IV Les réalisations 2019	23

Introduction

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



Bruno FOREL
Président de la Communauté de Communes
des Quatre Rivières
Entre 2014 et 2020

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

SON TERRITOIRE

La Communauté de Communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fil linges, Marcellaz, Mégevette Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus importante est Viuz-en-Sallaz avec 4 390 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 591 habitants.

La CC4R occupe un territoire vaste avec 19 414 habitants au 1^{er} janvier 2019, constitué d'un espace de campagne et de moyenne montagne et situé entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).



11 Communes



19 414 habitants



135 Km²



P
A
R
T
I
E
I
P
R
E
S
E
N
T
A
T
I
O
N
D
E
L
A
C
C
4
R

Un territoire doté d'une identité culturelle forte et d'une grande croissance démographique

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble **cohérent à plusieurs niveaux** :

- D'un **point de vue administratif** la plupart des communes de la CC4R appartiennent à l'**ancien canton de Saint-Jeoire** ;
- Toutes forment un **ensemble compact et continu** géographiquement ;
- L'ensemble des communes de la CC4R entretient **des relations historiques et fonctionnelles privilégiées** entre elles. La Communauté de Communes existe depuis **1993** ;
- Enfin toutes ces communes sont désormais investies avec la CC4R dans une démarche de SCOT ;

Cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux cotés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

La croissance démographique est le moteur de développement de la CC4R du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connaît une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet entre 1999 et 2019, le nombre d'habitants a augmenté de 31%.

Dans un esprit harmonieux du territoire, la CC4R a décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années soit près de 7 000 habitants.

Faucigny



Fillinges



La Tour



Marcellaz



Mégevette



Onnion



Peillonex



Saint-Jean de Tholome



Viuz-en-Sallaz



Peillonex



Saint-Jean de Tholome



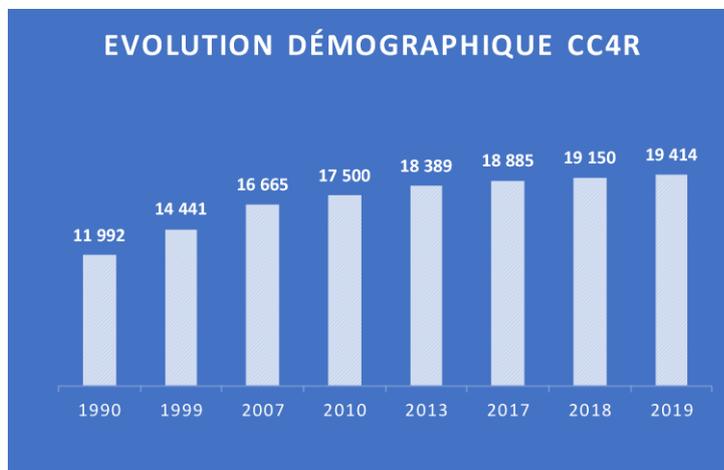
Ville-en-Sallaz



Saint-Jeoire



EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE CC4R



Ses compétences

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).
Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte,
- Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS),
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire ;
- Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. *Pour cela, la CC4R pourra adhérer à un Syndicat Mixte pour la conduite des actions de transport public.*

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),
- Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz-en-Sallaz,
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES :

Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries.

Pour l'exercice de la compétence « Traitement », la Communauté de Communes adhèrera à un ou plusieurs syndicats mixtes.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes adhèrera à un Syndicat Mixte. Elle percevra également la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et en reversera le produit au Syndicat Mixte exerçant la compétence.
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau, notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON), les Espaces Naturels Sensibles et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE).

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.

CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'ENSEIGNEMENT

- Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents,
- Gestion du site du château de FAUCIGNY,
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire,
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire de type terrains de football : création, rénovation et maintien des terrains de football et des équipements, bâtiments et annexes utiles à la pratique du football sur lesdits terrains.

ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière. *Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R pourra adhérer à un syndicat mixte.*
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans le cadre des politiques contractuelles en direction de l'enfance et la jeunesse.
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer financièrement à la mise place d'un service d'aide à la personne
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;
- Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal. *Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse...).*

ACTIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Savoie Biblio,
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R
- Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un évènement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste). *Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées de la CC4R. (Délibération du Conseil Communautaire)*
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours.

AGRICULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole ;
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire ;
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés.



SON PROJET DE TERRITOIRE 2014-2020

La CC4R intervient dans de nombreux domaines, aussi bien auprès des entreprises et des porteurs de projets comme l'économie, l'agriculture ou l'aménagement du territoire, que dans le quotidien des habitants dans les domaines du social, du transport ou de l'enfance-jeunesse.

ECONOMIE

Agriculture

Zones artisanales

Aide à l'implantation d'entreprises

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Scot

Urbanisme

Réseaux de communication

Logement et cadre de vie

ENVIRONNEMENT

Gestion des cours d'eau

Ordures ménagères

PDIPR

ENS

SERVICE A LA POPULATION

Affaires sociales

Culture et Patrimoine

Petite Enfance

Enfance-Jeunesse

Transport

SON FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et celui du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, la loi n°2010-1563 modifiée du 16/12/2010 avait posé les principes de réduction et de modification de la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires.

Compte tenu de l'ampleur des compétences et des budgets gérés par les intercommunalités, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, précisée par la loi du 17 mai 2013, a prévu l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par les conseillers municipaux en leur sein.

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune, deux délégués à *minima*. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent 35 délégués au 31 décembre 2019.

En 2019, le conseil communautaire s'est réuni 10 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. Ce sont plus de 72 délibérations prises pour le quotidien des habitants et des entreprises. Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures à Marcellaz, siège social de la communauté.

Commune de Faucigny

Bernard CHATEL
Danielle GRIGNOLA

Commune de La Tour

Daniel REVUZ
Jean PELLISSON
Danielle ANDREOLI

Commune de Mégevette

Max MEYNET-
CORDONNIER
Chantal BEL

Commune de Pellonnex

Daniel TOLETTI
Catherine BOSCH
Daniel VUAGNOUX

Commune de Saint-Jeoire

Nelly NOEL SANDRIN
Michel CHATEL
Carole BUCZ
Christophe BOUDET
Gilles PERRET

Commune de Vluz-en-Sallaz

Serge PITTET
Maryse BOCHATON
Gérard MILESI
Pascal POCHAT-BARON
Monique MOENNE
Florian MISSILLIER

Commune de Fillinges

Bruno FOREL
Jacqueline GUIARD
Olivier WEBER
Paul CHENEVAL
Isabelle ALIX

Commune de Marcellaz

Bernard CHAUPUIS
(jusqu'au 15 janvier 2019)
puis Luc PATOIS
Léon GAVILLET

Commune d'Onnion

Yvon BERTHIER
Catherine MARIN
Jocelyne VELAT

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

Christine CHAFFARD
Philippe GEVAUX

Commune de Ville-en-Sallaz

Laurette CHENEVAL
Léandre CASANOVA



Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le président.

Il est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents

1^{er} Vice-président : Serge PITTET

Maire de Viuz-en-Sallaz

en charge de l'Aménagement du territoire et des travaux

2^{ème} Vice-présidente : Nelly NOEL-SANDRIN

Maire de Saint-Jeoire

en charge des affaires sociales et Petite Enfance

3^{ème} Vice-président : Bernard CHATEL

Maire de Faucigny

en charge de l'Agriculture

4^{ème} Vice-présidente : Christine CHAFFARD

Maire de St-Jean-de-Tholome

en charge du développement durable et de l'environnement

5^{ème} Vice-présidente : Chantal BEL

Adjointe à la Mairie de Mégevette

en charge de la culture et patrimoine

Les Commissions permanentes

Les commissions thématiques

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de maintenir six commissions thématiques. Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux et discutent de projets ou d'enjeux d'intérêts communautaires.

La Commission d'Appel d'Offres CAO s'est réunie pour attribuer le marché de collecte des bas de quai des déchetteries. Ainsi de pour le lancement de la nouvelle déchetterie de Peillonnex.

Le marché concernant les ENS pour les travaux du Mont Vouan a été également lancé en 2019.

La Commission Finances ne s'est pas réunie en 2019, le débat d'orientation budgétaire et la préparation du vote du budget ayant été traités directement en conseil communautaire.

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie 2 fois

La Commission Action Sociale – Enfance s'est réunie 4 fois

La commission **Environnement-Développement durable** s'est réunie 3 fois durant l'année 2019 dans le cadre des COFIL ENS.

Le groupe de travail **Déchets** qui s'est réuni à 3 reprises en 2019



Les Organismes extérieurs

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent la CC4R dans les décisions émises ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

- Les Syndicats Mixtes :
 - ✓ **SM3A** par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et des contrats de Rivières ;
 - ✓ **SCOT Cœur du Faucigny** en charge de l'élaboration du SCOT ;
 - ✓ **Développement de l'Hôpital Annemasse/Bonneville** ;
 - ✓ **Des 4 Communautés de Communes (SM4CC/PROXIMITI)** en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la CC4R ;
 - ✓ **SIVOM de Cluses** et le syndicat de gestion des Déchets du Faucigny-Genevois **SIDEFAGE** pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers

- Les associations : PAYSALP, MJCI Les Clarines, Ecole de Musique Intercommunale, ADMR de Saint-Jeoire et le Comité de Pilotage du CDDRA – Genevois Français



SES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions. Au 31 décembre 2019, la CC4R comportait un effectif de 13 agents.

Services	Effectif
Administration Générale	Un Directeur Général des Services Titulaire 35h
	Un Directeur Général Adjoint des Services Titulaire 35h
	Une Secrétaire Comptable/ RH /Accueil Titulaire 35h
Service Environnement	Un chargé de mission Environnement Titulaire 35h
Service Culturel	Une chargée de mission culture/bibliothèque Titulaire 35h
Service Urbanisme	Une Instructrice Titulaire 35h
	Une Instructrice Titulaire 35h
	Un instructeur Titulaire 35h
	Un instructeur Contractuel 35h
Service Déchets	Une responsable en charge de la politique Déchets Titulaire en disponibilité – Contractuel 35h
	Une assistance de la responsable en charge de la politique Déchets Titulaire 35h
Service Espaces Verts – Gardien du Lac du Môle	Un agent technique polyvalent Titulaire 35h
Petite Enfance	Une chargée de mission Contractuel 35 h
Service technique – Eau et assainissement	Un chargé de mission – Etude prise de compétences Contractuel 35 h

L'année 2019 a été marquée par le recrutement d'un agent chargée de mission petite enfance afin de mener à bien la conduite des travaux d'amélioration des structures d'accueil sur le territoire de la CC4R.

SES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Son siège social

Mairie de Marcellaz
3 place de la Maire
74250 MARCELLAZ

Ses bureaux administratifs

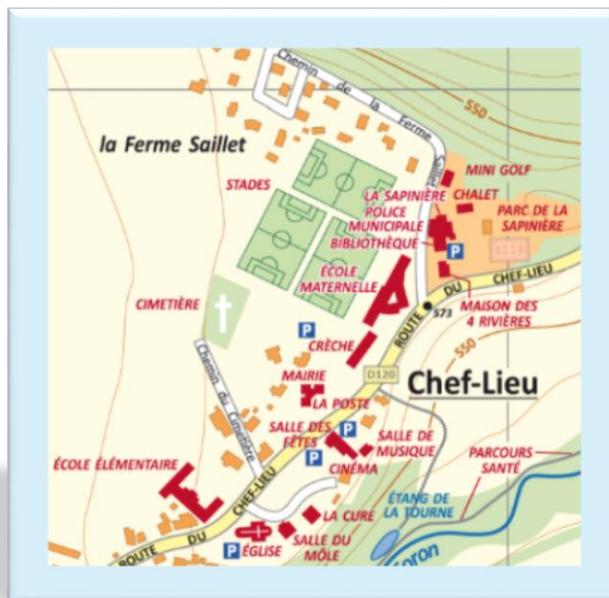
28, chemin de la Ferme Saillet
74250 FILLINGES

Ses heures d'ouverture au public

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et les mercredis de 9h00 à
12h00.

Le service Urbanisme est ouvert au public

les lundis, mardis, jeudi et vendredis
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
et les mercredis de 9h00 à 12h00.



SES AUTRES BIENS INTERCOMMUNAUX

La communauté de communes dispose également d'autres équipements.



L'immeuble des 4 rivières situé à Viuz-en-Sallaz. Ce bâtiment est loué à des commerçants ou de professionnels de la santé. Une salle a été aménagée en 2015 pour organiser les réunions des commissions.

Le Lac du Môle et ses alentours situés sur les communes de Ville-en-Sallaz, de Saint-Jeoire et La Tour. Ce lac est géré par la CC4R depuis la disparition du syndicat de gestion. Un chalet est mis à disposition du gardien du lac et les équipements publics des alentours (tables de pique-nique, toilettes, local technique) sont la propriété de la CC4R.



Le Château de Faucigny.

Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la CC4R par transfert de compétence. Il est entretenu et aménagé directement par la CC4R.



Le bâtiment Ratmo situé à la ZAE les Tattes - 986, rue de l'Industrie à Viuz en Sallaz. La CC4R a fait l'acquisition d'un bâtiment artisanal afin d'accueillir prochainement les services du Syndicat intercommunal des eaux Rocailles et Bellecombe SRB et l'association ALVEOLE.

Les déchetteries

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la nouvelle déchetterie intercommunale de Saint-Jeoire a ouvert ses portes aux usagers. Dotée de 13 bennes de déchets différents, cet équipement est devenu indispensable compte tenu des quantités de déchets reçus, du nombre de passage en hausse et des nouvelles filières qui se mettent en place. Les horaires d'accès des 2 déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire ont changé le 1^{er} septembre 2019. Les élus communautaires ont souhaité répondre aux demandes d'ouverture plus large et plus conforme à leur habitude de vie.



Les terrains de foot et leurs vestiaires sont utilisés par deux clubs de football, soit environ 400 joueurs locaux, mais également par les écoliers et les collégiens.

Les bâtiments accueillant les 5 crèches du territoire

Nom de la Structure	Adresse	Capacité	Age des enfants accueillis	Contact - Téléphone
Les Farfadets	800, route du Chef-Lieu - 74250 FILLINGES	40 places	3 mois à 4 ans	09 66 88 83 56
Les Rissons	62 boucle du Pré de la Cure - 74490 ONNION	20 places	3 mois à 4 ans	04 50 35 68 91
La Vie-là	336, avenue Trémercier - 74490 SAINT JEOIRE	40 places	3 mois à 4 ans	04 50 35 97 08
Les Marmousets	Maison du Centre – 956, avenue de la Savoie - 74250 VIUZ EN SALLAZ	18 places	3 à 18 mois	04 50 36 94 93
Fripouille	111 Le Pré de la Cure - 74250 VIUZ EN SALLAZ	26 places	18 mois à 4 ans	04 50 31 43 03

Les 6 zones d'activités intercommunales à vocation économiques : ZAE de Findrol et de bègues à FILLINGES, ZAE des Tattes à VIUZ EN SALLAZ et PEILLONNEX, ZAE du Taney à LA TOUR et ZAE de la Géode et du Pallud à SAINT-JEOIRE



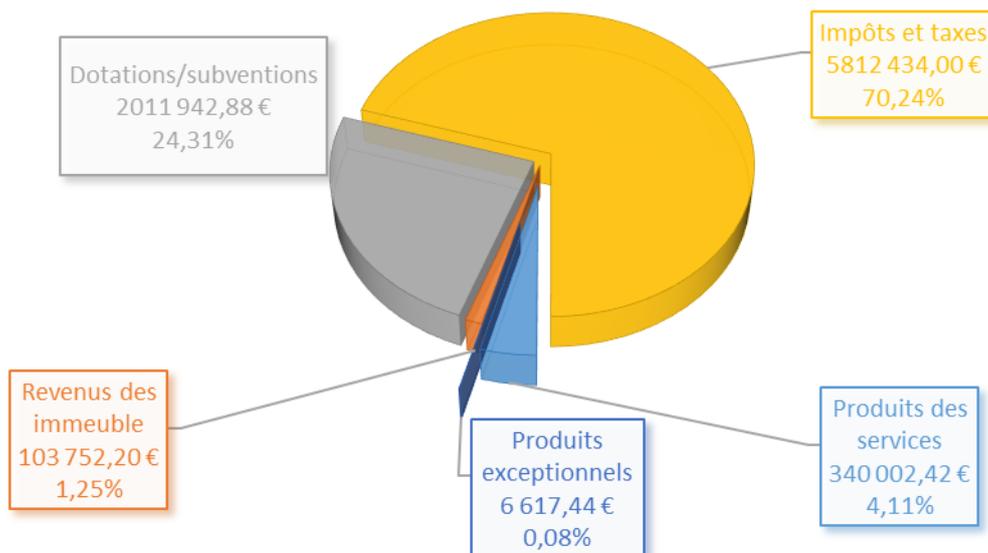
Un terrain situé sur VIUZ EN SALLAZ a été acquis en 2018 pour construire une future aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de VIUZ-EN-SALLAZ

L'année 2019 a été marquée par l'acquisition d'une maison située au pied des ruines du château de Faucigny. Il s'agit de la maison PEGANOVA qui servira à des fins culturelles.

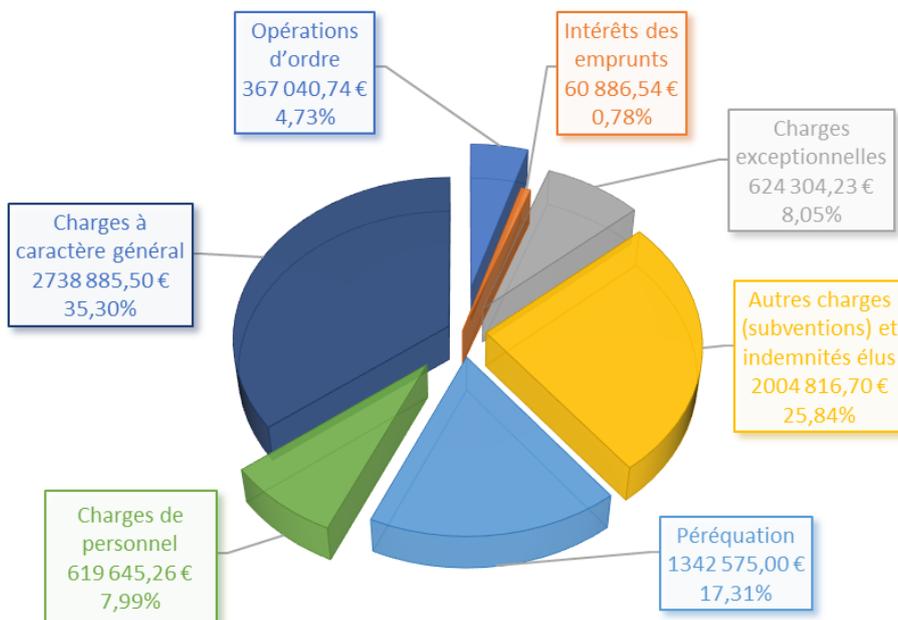
Fonctionnement



Recettes
8,27 M€



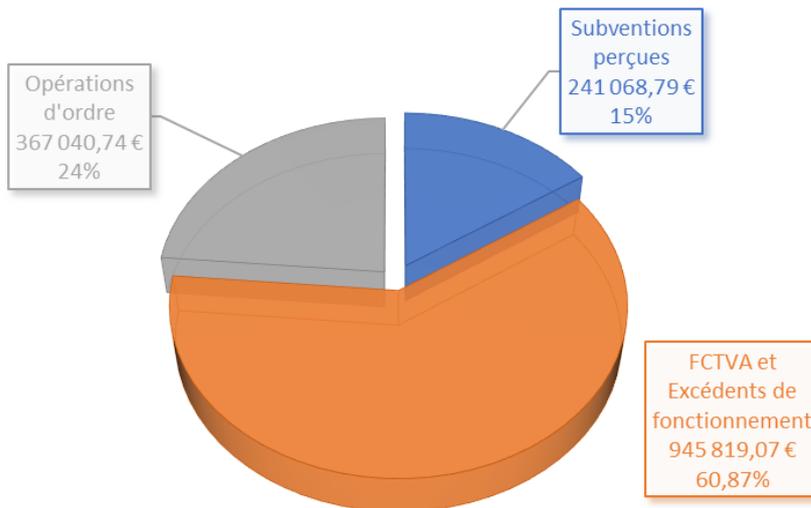
Dépenses
7,76 M€



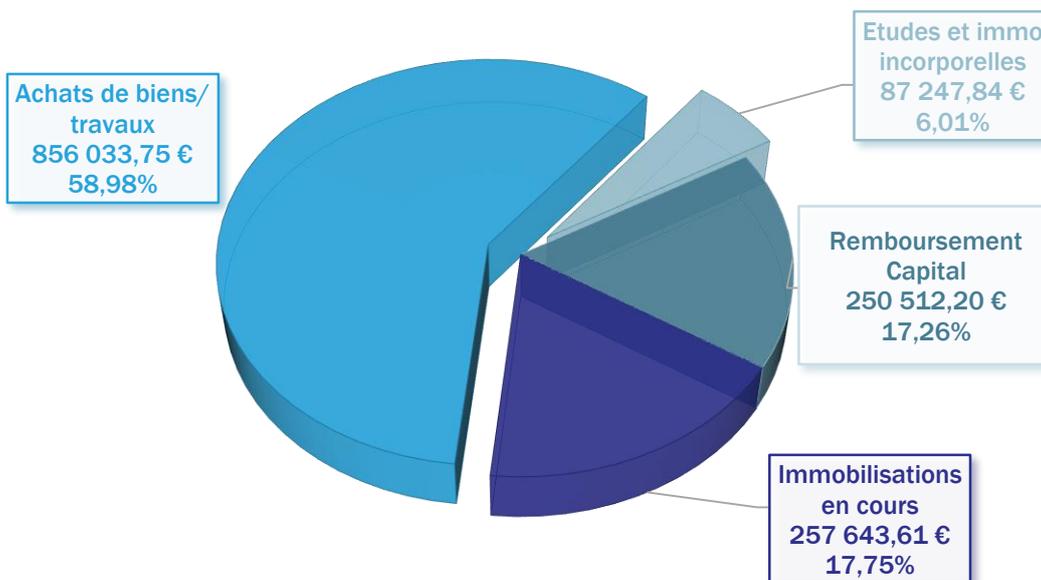
Investissement



Recettes
1,57 M€



Dépenses
1,4 M€



ADMINISTRATION GENERALE

20190218_10 - Nomination de nouveaux représentants - démission de Bernard CHAPUIS

20190218_11 – Avis sur le schéma d'accueil des gens du voyage 2019-2024

20190415_07 - désignation représentant comite direction INITIATIVE GENEVOIS

20190520_01 - Représentation conseil communal - proposition accord local

20190715_03 – Reconduction d’une convention d’objectifs et de moyens avec l’association du Festival de Chorales de MEGEVETTE pour 3 ans

20190715_04 - Accord politique et financier du transfert des compétences eau et assainissement

20190923_03 – Validation du rapport d’activité de la Communauté de Communes pour l’année 2018

20190923_07 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2018 du SM4CC

20191021_02 – Demande de retrait de la commune de Saint-Jeoire du SIVOM de la Région de Cluses

20191021_11 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2018 du SCoT Cœur du Faucigny

20191118_04 - Nomination de nouveaux représentants aux syndicats et aux commissions dans le cadre de la démission de Jean PELLISSON

20191216_01 - Approbation de modification de statuts du SIDEPAGE

20191216_02 - Nomination d'un nouveau représentant EPIC OT des Alpes du Léman et approbation budget

20191216_03 – Avis sur schéma départemental d’amélioration d’accessibilité des services au public SDAASP V2

RESSOURCES HUMAINES

20190218_12 - Renouvellement de la convention de partenariat avec ALVEOLE pour la mise en place chantier insertion

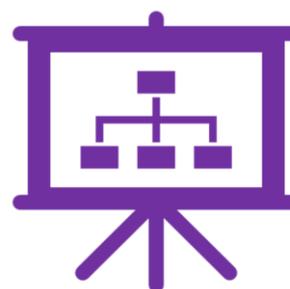
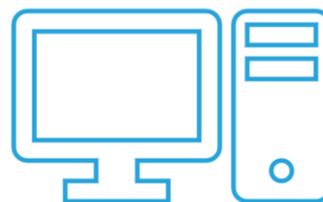
20190415_01 - Convention partenariat commune et CC4R pour chantier ALVEOLE

20190520_02 - Modifications apportées au régime indemnitaire RIFSEEP

20190520_03 - Ressources humaines - Création poste rédaction des actes authentiques

20190520_05 - Modification de délibération de fiscalité modification du vote des taux de CFE 2019

20190520_06 - Accueil des stagiaires d’enseignement



FINANCES

20190121_02 - Orientations budgétaires 2019 - présentation du rapport du président et débat politique

20190218_01 - Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la CC4R

20190218_02 - Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAE

20190218_03 - Vote Affectation des résultats 2018 sur les budgets 2019 pour BP et BA ZAE

20190218_04 - Vote du Budget Principal primitif 2019 de la CC4R

20190218_05 - Vote du Budget annexe ZAE 2019 de la CC4R

20190218_06 - Vote des taux 2019 des impôts locaux - Fiscalité Ménage TH TFB et TFNB

20190218_07 - Vote des taux 2019 CFE fiscalité professionnelle

20190218_09 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2019

20190415_08 - Demande subvention au titre du CDAS 2019 - projets Faucigny et football

20190415_09 - Demande subvention au titre APS - projet numérique IDELIRE

20190618_02 - Décisions modificatives N°1 relative au budget principal 2019 en section d'investissement

20190618_03 - Demande de subvention - Année 2 du CTL DRAC

20190923_02 – Avenant convention objectifs - MJCi modification grille tarifaire

20190923_05 - Validation du rapport de la CLECT et modification des attributions de compensation

20191021_08 – Indemnité de conseil au trésorier général pour l'exercice budgétaire 2019

20191021_09 – Demande de financement au titre de la DETR pour 2020 - aménagement des bureaux administratifs de de la CC4R

20191118_02 – Contrat Vert et Bleu CVB Arve-Porte des Alpes - Bilan intermédiaire et actualisation des plans de financement des fiches actions

20191216_04 - Demande de subvention pour l'Epicerie Sociale pour l'exercice 2020

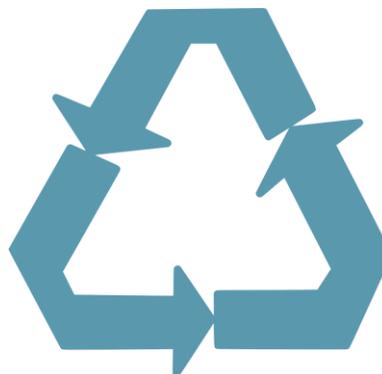
20191216_05 - Autorisation en 2020 d'engagement de crédits Budget général et Budget annexe ZAE

20191216_06 - Charte engagement et partenariat DDFIP

20191216_07 - Subvention 2019 – Aides aux entreprises soutenues par Initiative Genevois

MARCHES PUBLICS
20190415_04 - Avenants au marché de travaux ZAE et déchetterie Saint-Jeoire
20190415_05 - Convention de mandat - travaux eau ZAE avec St Jeoire
20191021_03 – Validation du marché de construction de la ZAE et la déchetterie de Peillonex - attribution des Lots 1 à 3
20191021_04 – Validation marché travaux d'aménagement des Bureaux de Fillinges
20191021_05 – Avenants au marché de travaux de la ZAE et déchetterie de Saint-Jeoire
20191118_01 - Marché bas de quai - exploitation des déchetteries

DECHETS
20190218_08 - Vote des taux 2019 TEOM politique déchets
20190415_06 - Convention récupération lampes et ampoules - RECYLUM
20190618_04 - Présentation et approbation du RPQS DECHETS
20190618_05 – Modification du règlement de fonctionnement des 2 déchetteries
20190923_01 – Exonération taxe TEOM locaux professionnels pour 2020
20190923_08 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2018 du SIDEFAGE
20191021_06 – Modification du règlement de fonctionnement des déchetteries
20191021_07 – Signature de contrats de partenariat avec des éco-organismes pour la valorisation de certains déchets
20191021_12 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2018 du SIVOM de la Région Cluses



ENVIRONNEMENT
20190121_01 - Acquisition parcelle située au Lac du Mole à LA TOUR
20190121_03 - demande subvention CD74 - sécurisation des meulères du Mont Vouan
20190415_10 - Modification de demande subvention région AURA - meulères du Mont Vouan
20190520_04 - Modification des tracés des boucles communautaires et demande inscription au PDIPR
20190618_01 - Avenant à la convention de financement Arve Pure 2018 avec le SM3A
20190715_01 – Présentation et validation du schéma de développement cyclable
20190923_04 – Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2020
20190923_06 - Prise connaissance rapport activité SM3A
20191118_03 – Groupement de commande PDIPR - renouvellement d'adhésion au groupement de commande
20191216_08 - Attribution de marché de travaux de sécurisation des meulères du Mont Vouan



URBANISME
20190415_02 - Acquisition d'un bien immobilier sur la commune de Faucigny dans le cadre de la gestion du château
20190715_05 - convention partenariat - cc4r et SRB logiciel RADS urbanisme



PETITE ENFANCE
20190715_02 – Présentation et validation du rapport du délégataire 2018 LMB - gestion des 5 MAC
20191021_01 – Modifications des règlements de fonctionnement des crèches



Politique de collecte et traitement des déchets

Premiers bilans pour la déchetterie de Saint-Jeoire

Depuis le 1^{er} juillet, la nouvelle déchetterie intercommunale de Saint-Jeoire a ouvert ses portes aux usagers. Doté de 13 bennes de déchets différents, cet équipement est devenu indispensable compte tenu des quantités de déchets reçues, du nombre de passages en hausse et des nouvelles filières qui se mettent en place.

Cet équipement a été aménagé à la fois pour respecter les normes de sécurité et de protection environnementale et pour faciliter l'accès des usagers au tri de leurs déchets. Depuis son ouverture, quelques chiffres à retenir :

- Plus de 2 600 cartes d'accès ont été distribuées ;
- Près de 1 000 tonnes de déchets apportés par les habitants du territoire ;
- 317 véhicules par jour qui viennent utiliser l'équipement intercommunal.

Depuis son ouverture, de nombreux aspects de la déchetterie sont appréciés : meilleure fluidité du trafic sur la plateforme, facilité du versement des déchets dans les bennes, présence de panneaux informatifs limitant les erreurs de tri, sécurisation du site limitant les risques de chute dans les bennes, etc.

La déchetterie sert également d'outil pédagogique pour les écoles du territoire. En partenariat avec le SIVOM de Cluses, des animations concernant le tri et le devenir des déchets sont organisées lors des heures de fermeture pour expliquer la chaîne de valorisation des déchets et l'importance du tri sélectif.

Un point d'apport volontaire accessible à tous pour le tri sélectif (verre, papier, cartonnage, emballages plastiques et aluminium) est également installé à proximité de la déchetterie, ainsi qu'une borne dédiée à la collecte des textiles, linges et chaussures usagés.

Changements des horaires d'ouverture pour les 2 déchetteries

Les horaires d'accès des 2 déchetteries intercommunales de Filinges et de Saint-Jeoire ont changé le 1^{er} septembre 2019. Les élus communautaires ont souhaité répondre aux demandes d'ouvertures plus larges et plus conformes à leurs habitudes de vie.

Après analyse de statistiques de fréquentation et prise en compte des demandes des utilisateurs (habitants, entreprises), des modifications ont été opérées dans les plages horaires d'accueil des déchetteries :

- La période « HIVER » a été réduite, (de 1^{er} décembre au 28 ou 29 février) au profit de la période « ÉTÉ » (du 1^{er} Mars au 30 Novembre).
- Les deux déchetteries sont dorénavant fermées tous les mardis (au lieu des mercredis et jeudis).

- Les deux déchetteries sont maintenant ouvertes au public le vendredi matin.
- Les horaires d'accès pour venir déposer des déchets sont étendus en période « ÉTÉ » jusqu'à 18h50.

Pour rappel, les 2 déchetteries sont ouvertes aux usagers résidant sur le territoire de la CC4R. A ce titre, ces derniers sont invités à présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile afin de permettre aux gardiens de contrôler l'accès. Ces documents sont nécessaires pour l'établissement de la carte d'accès aux déchetteries.

Développement Economique

Une nouvelle entreprise s'installe sur la Zone d'Activité de la Pallud à Saint-Jeoire

Le développement économique est une préoccupation importante pour le territoire communautaire, notamment à travers la gestion et la commercialisation des zones d'activités économiques ZAE. Un bail à construction a été signé avec une entreprise locale pour l'installation prochaine d'une maison funéraire à Saint-Jeoire.

Afin de permettre aux entreprises de s'implanter sur le territoire ou de développer leur activité, l'intercommunalité a choisi un outil alternatif à la vente des terrains. Dans un contexte foncier contraint (augmentation du coût des terrains, limitation des possibilités d'extension des zones d'activités pour les communes, rétention foncière sur les anciennes zones d'activités), l'intercommunalité souhaité mettre en place des baux à construction. Cet outil contractuel repose sur le principe d'une location d'un terrain nu auprès d'une entreprise, charge pour elle d'édifier des constructions. L'entreprise dispose du terrain pour une durée minimale de 20 ans, reconductible sous condition du maintien d'une activité économique. Ce procédé vise à éviter des terrains inoccupés ou des friches industrielles ne pouvant être utilisés par de nouveaux porteurs de projets. Ainsi, le premier bail à construction a été conclu sur la zone d'activités La Pallud, nouvellement aménagée à Saint-Jeoire en octobre 2019, afin d'y accueillir une maison funéraire, service à la population inexistant sur le territoire des Quatre Rivières.

Enfance - Jeunesse

L'amélioration de la procédure de pré-inscription pour nos crèches

Les 5 crèches intercommunales du territoire représentant 144 places en accueil collectif, connaissent un véritable engouement. Beaucoup de familles déposent une demande sans forcément se voir attribuer une place définitive. Un service Petite Enfance est

désormais disponible pour les accompagner dans la recherche d'autres modes de garde.

La gestion des 5 crèches du territoire a été déléguée à la Maison Bleue. Une procédure d'admission a été mise en place :

- Les familles doivent remplir un dossier de pré-inscription disponible auprès des directrices des crèches ou sur le site de la CC4R. Celui-ci devra être retourné rempli et accompagné de justificatifs, auprès des directrices de crèches.
- Le dossier réputé complet sera ensuite analysé par la commission d'attribution des places, composée d'élus de chaque commune. Cette commission se réunit 2 fois par an en mars et en septembre. Les dates sont communiquées par les responsables de chaque établissement, ainsi que les dates limites de remise de dossier.
- Les demandes sont ensuite classées selon des critères d'attribution et chaque famille est informée de la décision finale.

Un dossier d'inscription définitif est ensuite signé dans un délai imparti, avec chaque famille concernée.

Face au nombre croissant de demandes et pour accompagner les familles à la recherche d'un mode de garde, les élus ont décidé de créer un service Petite Enfance. Basé dans les locaux administratifs de la CC4R de Fillinges situés au 28 rue de la Ferme Saillet, vous pouvez contacter le service au 07 72 07 64 68 ou par mail à petite-enfance@cc4r.fr

Ce service a pour objectif d'aider les familles dans leurs recherches de mode de garde et organise durant l'année des réunions d'information sur les différents types d'accueils existants. Aujourd'hui, le territoire dénombre :

- 5 crèches intercommunales confiées en délégation à La Maison Bleue ;
- 2 micro-crèches privées sur Saint-Jean de Tholome et prochainement sur Fillinges (ouverture prévue en 2020) ;
- 87 Assistant(e)s Maternel(le)s répartis sur les 11 communes du territoire.

En complément, ce service a pour objectif d'accompagner :

- Les différentes structures du territoire qui souhaitent développer des actions Petite Enfance ;
- Les Assistant(e)s Maternel(le)s dans la promotion de leur métier ;
- Les gestionnaires privés dans le montage de leur dossier ;

De meilleures conditions d'accueil pour la crèche « Fripouilles » à Viuz-en-Sallaz

Profitant de la conduite de travaux dans l'ancienne MJC de Viuz-en-Sallaz, les élus ont décidé de mener des travaux de restauration dans la crèche Fripouilles afin de proposer aux enfants un lieu d'accueil propice à leur épanouissement.

Compétente dans le domaine de la petite enfance, l'intercommunalité des 4 Rivières a conduit des travaux d'amélioration des structures d'accueil de son territoire et particulièrement le multi-accueil Fripouilles de Viuz-en-Sallaz.

En effet, la CC4R et la commune ont mené conjointement des travaux de réhabilitation du bâtiment accueillant la crèche mais également des bâtiments de l'école maternelle. Ce projet permet d'améliorer les conditions d'accueils des enfants âgés de 14 à 36 mois. Ces travaux ont porté principalement sur le changement des vitrages, l'agrandissement des dortoirs, le changement des luminaires, la modification de l'espace d'accueil et l'installation d'une climatisation, le site étant ouvert pendant l'été. L'ensemble des travaux devrait se terminer fin août.

Pendant la fermeture estivale des crèches du 05 au 26 août, des travaux seront engagés dans les autres crèches du territoire notamment sur le site des « Marmousets » à Viuz-en-Sallaz et sur le site de « La Vie-Là » à Saint-Jeoire.

Culture et patrimoine

Une 2^{ème} édition réussie du festival Pleines Lunes

Dans les ruines du château de Faucigny ou au bord du lac de Ville-en-Sallaz, le public était de plus en plus nombreux en 2019 à répondre aux invitations de la Communauté des 4 Rivières, pour participer au festival « Pleines lunes ». Plus de 900 personnes pour les 3 soirées qui ont mis à l'honneur le voyage dans les mots et les mélodies aux sonorités multicolores.

En juin, le théâtre du « collectif du Prélude » a su créer un lien de complicité avec le public en revisitant avec humour et talent la pièce « Dom Juan » de Molière.

En juillet, le conteur Pepito Matéo nous a conduit dans un imaginaire contemporain, peuplé de jeux et de détournements de mots. En août, le Trio Gharibian nous a bercé de musiques du monde et de jazz manouche portés avec talent par son guitariste, son accordéoniste et son chanteur tzigane, tous 3 orfèvres de la discipline.

Cet été 2019 encore, la lune était la vedette de ces rencontres d'art et de nature ; Des moments de partage, pour tisser des liens ou vivre une expérience commune !

Un enseignement musical de qualité

Comme un nouveau langage que l'on souhaite maîtriser, « faire de la musique » nécessite l'apprentissage d'une formation musicale qualifiante et de l'instrument choisi. L'école « Musique en 4 Rivières » propose un enseignement sur le territoire avec plus de 14 instruments.

Après une année d'existence, l'école de musique intercommunale souhaite améliorer son service d'enseignement musical auprès

des habitants. Pour développer de nouvelles pratiques ou pour conforter les cours instrumentaux actuels, l'équipe pédagogique va lancer des séances de réinscription pour 2019/2020.

Parallèlement, les nouveaux élèves intéressés sont invités à prendre contact avec l'école à compter de début juillet. Les cours s'étalent entre septembre et juin et sont proposés à tous, quel que soit le niveau de l'élève. Des concerts sont organisés tout au long de l'année pour montrer à tous l'étendue des talents des élèves.

Contact : Laurent BEL

Ecole de musique « Musique en 4 Rivières »

Tel : 04 50 31 46 95 - mail : musique4rivieres@cc4r.fr

Retrouvez toutes les informations sur Facebook : www.facebook.com/musique4rivieres

Environnement

Deux sentiers numériques pour découvrir le Mont Vouan autrement

La Communauté de Communes des 4 Rivières a créé 2 balades numériques afin de mettre en valeur l'espace naturel sensible du Mont Vouan. Ces parcours ont pour objectif de faire découvrir autrement le patrimoine naturel et culturel du site mais également de mettre en valeur les actions de gestion de la biodiversité.

Profitez de deux balades pour découvrir le Mont Vouan : soit à travers un jeu de piste connecté, ludique et familial soit à travers une visite libre et informative guidée par des points d'intérêts géolocalisés.

- La tribu cachée de Grand' Vouanti : Incarnez le rôle de Grand' Vouanti, responsable d'une tribu de fées et de lutins qui protègent le Mont Vouan ! Suite au passage du diable, votre tribu s'est cachée aux quatre coins du Mont Vouan. Partez à leur recherche pour recréer la magie protectrice sur le territoire ! Le parcours compte 7 km (aller/retour) au départ de Viuz-en-Sallaz.
- Découverte du Mont Vouan : Baladez-vous à travers le Mont Vouan et découvrez ses paysages exceptionnels, ses meulrières uniques, sa faune diversifiée et bien d'autres trésors au cours d'un parcours connecté. L'itinéraire est possible aux départs de Viuz-en-Sallaz et de Saint André de Boège.

L'application est téléchargeable gratuitement sous ANDROID et IPHONE, sous le nom BALUDI.K.

Des Animations Espaces Naturels Sensibles plébiscitées

L'intercommunalité a renouvelé cette année le cycle d'animations dans ses Espaces Naturels Sensibles. Cette opération de valorisation s'inscrit dans le vaste programme de découverte des espaces naturels soutenu par le Département de la Haute-Savoie.

Pour l'année 2019, les 4 animations imaginées par l'association PAYSALP ont rassemblé 142 personnes dont 47 enfants. Le public est majoritairement local. Proposées sur 4 espaces naturels sensibles du territoire le Plateau de Plaine Joux, Le Môle, le Lac du Môle et le Mont Vouan, les animations ont permis de faire découvrir des habitats naturels remarquables, les espèces animales et végétales qui les peuplent, mais aussi de décrypter les paysages qui nous entourent.

Fort de cette fréquentation, de nouvelles animations seront programmées en 2020. Contact : www.paysalp.fr

Agriculture

Une stratégie en faveur des espaces pastoraux des 4 Rivières

Les prairies de pâture sont un lieu de développement d'une activité économique garante du patrimoine naturel et paysager du territoire des 4 Rivières. Un travail de diagnostic et de concertation a donc été réalisé avec les différents acteurs concernés comme les élus, les agriculteurs alpagistes, les acteurs touristiques ou encore les acteurs forestiers, environnementaux et cynégétiques. Ce travail important a démontré que notre territoire a peu bénéficié d'investissements en faveur du maintien des pratiques pastorales alors que ces espaces représentent de nombreux enjeux pour le territoire.

Outre les 1 713 hectares de surfaces pastorales à fonction d'estive, ce premier inventaire permet de mettre en avant l'importance des zones intermédiaires (1 304 hectares recensés) également dédiées au pâturage sur ce territoire valléen de moyenne montagne (428 mètres à 1 863 m d'altitude). Cette nouvelle approche pastorale vise à intégrer à cette réflexion les enjeux de ces « zones pastorales » en particulier sur des communes moins concernées par les questions d'alpage à proprement parler mais partageant les mêmes enjeux de conservation de ces espaces (maintien de l'ouverture, morcellement foncier, absence d'équipements pastoraux). De plus, ces surfaces de coteaux sont primordiales pour les systèmes d'exploitation en intersaison avant la montée des troupeaux en alpage.

Ce constat vient conforter les élus dans la conduite d'une stratégie pastorale ainsi que le portage d'actions complémentaires du Contrat territorial ENS. Ces dispositifs prendront en compte l'ensemble des surfaces dédiées aux alpages dans une logique de réelle complémentarité.

Les différents échanges, réunions de concertation locale et comités de pilotage ont permis de définir une stratégie pastorale afin de répondre à ce double objectif de maintien de l'activité agro-pastorale en facilitant les conditions de travail des éleveurs et de cohabitation sur ces espaces à multi-usage ainsi que la préservation de ces espaces naturels sensibles. Un ensemble d'actions ont été défini avec les objectifs suivants :

- Sécuriser le foncier : d'une part en formalisant la relation propriétaire / exploitant et d'autre part en mettant en place

un accompagnement technique en faveur d'une structuration collective foncière et l'acquisition d'espaces stratégiques pour garantir leur vocation agro-pastorale.

- Réaliser des travaux d'améliorations pastorales structurants : sécurisation de la ressource en eau, amélioration des accès aux alpages, réouverture de prairie...
- Sensibilisation et multi-usage : actions de sensibilisation et réalisation d'équipements adaptés facilitant et sécurisant le multi-usage sur ces espaces de plus en plus fréquentés.

Ainsi, grâce au soutien du Département, les élus de la CC4R souhaitent mettre en œuvre, durant les 4 prochaines années, les actions dans chacun des axes stratégiques

Mobilité et randonnée

Un schéma de développement du vélo

Pour répondre aux problématiques de déplacement sur notre territoire, les élus ont décidé de favoriser les déplacements à vélo en réfléchissant à la fois à un schéma cyclable pour le territoire et sur une étude de faisabilité opérationnelle pour la construction d'une « Voie verte-Véloroute des 4 Rivières ».

Ce projet est né du constat de saturation de ses axes routiers : en effet, l'axe principal RD902 traversant notre territoire et reliant Fillinges à Saint-Jeoire est saturé en heure de pointe et génère des difficultés de déplacements, en plus de la pollution engendrée. En parallèle, les études de déplacements confortent les conclusions suivantes :

- le développement du vélo à assistance électrique devrait favoriser les déplacements éco-citoyens, si les infrastructures routières sont présentes et sécurisées ;
- le co-voiturage et le transport en commun jouissent d'un intérêt grandissant. Mais ces modes de transports impliquent un déplacement à minima vers Fillinges. De ce fait, la RD902 reste trop fréquentée ;

C'est dans ce contexte que les élus ont défendu l'idée de réaliser un schéma de déplacement à vélo sur tout le territoire. La réflexion est étendue jusqu'à la réalisation d'une voie verte - piste cyclable le long de la départementale. L'objectif est d'ancrer les modes doux dans les projets d'aménagements et de permettre aux collectivités d'englober dans leur projet urbain la réalisation de cette Voie Verte entre Fillinges et Saint-Jeoire. Ces 2 communes sont par ailleurs concernées par d'autres projets de développement cyclable en direction d'Annemasse et en direction de Marignier.